Envoyé en préfecture le 30/08/2024 Reçu en préfecture le 30/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMPUBIGIE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES) ID: 040-214002339-20240829-DEL50-DE

Séance du 29 août 2024

<u>Présents</u>: M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3ème Adjoint; Mme Régine TASTET 4ème Adjointe; M Pierre FLORIMONT 5ème Adjoint; Mme Corinne TASTET 6ème Adjointe; M Michel LALANNE; M Jacques BOURRETERE; Mme Pascale VOGT; M Jean-Bernard NASSIET; Mme Magalie CAZENAVE; M François LASSERRE; Mme Diane LACHERAY; M Gabriel AFONSO; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU; M Philippe DUROSOY; M Henri LASSERRE: M Jean LALANNE

Excusé(s):

Procurations:

M Patrick VILHEM à M Thierry LE PICHON Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE M Bruno TRAVERT à M Michel LALANNE Mme Isabelle GILARDOT à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 08 050 : Personnel : création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il est souhaité de créer un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du service administratif;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- de créer 1 emploi non permanent d'attaché territorial à temps non complet de 20 heures par semaine pour s'occuper de diverses missions du service administratif.
- de procéder au recrutement dans les conditions suivantes :
 - l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 444 (majoré 395) correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché territorial (catégorie A).
 - le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout doc en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/08/2024
Reçu en préfecture le 30/08/2024
Publié le nécessaire à la mise
ID: 040-214002339-20240829-DEL50-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- de créer 1 emploi non permanent d'attaché territorial à temps non complet de 20 heures par semaine pour s'occuper de diverses missions du service administratif.
- de procéder au recrutement dans les conditions suivantes :
 - l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 444 (majoré 395) correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché territorial (catégorie A).
 - le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

<u>Se sont abstenus</u>: M François LASSERRE; Mme Diane LACHERAY; M Gabriel AFONSO; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU; M Philippe DUROSOY

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance, Corinne TASTET. Le 1^{er} Adjoint au Maire, Gilles LAHITTE.